



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242 HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Proposé par le conseiller			
Appuyé par le conseiller _			
et adopté à l'unanimité			

Avis de motion : 7 novembre 2022

Dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022

Adoption du règlement : 5 décembre 2022 Avis de promulgation : 6 décembre 2022 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, tel qu'adopté par le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un règlement portant le numéro 256 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement est intitulé : « Règlement numéro 256 modifiant le Règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ».

ARTICLE 3 DÉLAI DE FOURRIÈRE

L'article 8.6.2 du Règlement numéro 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés est modifié par le remplacement de « quatre-vingt-seize (96) heures » par « soixante-et-douze (72) heures ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le _____ jour du mois de ______ 2022.

Brent Montgomery Heidi Lafrance

Maire Directrice générale et greffière-trésorière